

## Le partenariat extérieur dans le suivi de l'élève dans le cadre d'un PPRE

Contexte de l'action	<p>Collège REP+. Cet EPLE accueille 1040 élèves issus principalement de catégories sociales défavorisées et sont situés, autour, des quartiers sensibles. L'année dernière le taux de réussite au Diplôme National du Brevet était de 72 % face à 84% de réussite dans l'Académie de La Réunion.</p> <p>La situation concerne un élève de 6e en difficulté, qui cumule les exclusions de cours au fur et à mesure de l'année. Un comportement inadéquat envers ses professeurs et un isolement au sein du collège ne lui permettent pas de sortir de cette situation. L'élève a de mauvais résultats scolaires dû à son comportement en classe. L'élève n'est pas décrocheur mais risque de l'être si sa situation ne s'améliore pas.</p> <p>Au vu de la situation actuelle de l'élève, la solution qui semble pouvoir répondre à la difficulté rencontrée est la mise en place d'un PPRE. Le PPRE est destiné aux élèves ayant des difficultés dans l'acquisition des compétences et des connaissances du socle commun. L'élève concerné est à la fois un élève ayant des difficultés d'apprentissage et de comportement, mais aussi, un élève susceptible de s'améliorer à condition d'être accompagné.</p>
----------------------	---

Objectif 1 : Faire réussir tous les élèves en prenant en compte leur diversité

Objectif 2 : Favoriser la mise en place d'un système scolaire juste et efficace

<b>Axe de l'action</b>	<b>Motivation et persévérance scolaire</b>
Les différents partenaires (internes et externes)	<p>Le collège possède de nombreux dispositifs inclusifs tels que la Section d'Enseignement Générale et Professionnelle Aménagée (SEGPA), l'Unité Locale d'Inclusion Scolaire (ULIS), la classe relais et le dispositif EIP (enfant intellectuellement précoce). Il a également des alliances éducatives : PRE, MLDS, ARCV, CAP, Cazados.</p> <p>Dans la situation de l'élève, nous proposons de travailler avec l'équipe éducative mobilisée pour la mise en place d'un PPRE (PP, CPE, principal adjoint, GPDS) ainsi qu'avec l'élève lui-même et ses responsables légaux. Pour accompagner la difficulté de l'élève, il est nécessaire de mobiliser toutes les ressources existantes, internes ou externes, autour de l'élève afin de proposer un accompagnement efficace et adapté à chaque élève. Ainsi, nous souhaitons faire appel à</p>
	Redonner confiance à l'élève tant sur le plan scolaire que personnel et de

<p>But</p>	<p>prévenir, par l'encadrement personnalisé, d'un échec et d'un décrochage scolaire potentiel. Le PPRE, doit également, dans cette situation, permettre à l'élève de se réaliser autrement et de créer des liens de confiance avec les adultes et les autres élèves.</p> <p>Pour l'équipe pédagogique, il s'agit d'adapter son enseignement et de faire preuve de tolérance.</p> <p>Pour l'équipe éducative et partenaire extérieurs, il s'agit de mettre du sens dans les actions que l'élève va entreprendre. L'objectif des partenaires extérieurs est de contribuer à l'accompagnement de l'élève de manière plus étroite. Avec eux, l'adolescent pourra également être récompensé par les différentes activités que proposent les partenaires : centre de vacances, sortie, studio de musique, sport (complexe sportif, terrain...)</p> <p>Pour l'élève, il s'agit de rester dans le cadre scolaire et d'être accompagné. L'adolescent en situation d'échec, n'a plus aucune motivation, le et les dispositifs qui lui sont adaptés, engendreront réussite et confiance en soi. Le PPRE et tout l'accompagnement qui gravitera autour de lui, permettront de lui insuffler des appétences et empêcheront l'élève de sortir du cadre scolaire.</p> <p>Pour la famille, il s'agit également de les accompagner dans la parentalité. Le rôle de la famille est fondamental puisque sans leur accord, l'élève ne peut accéder à tous ces dispositifs. Ainsi, il est primordial que le CPE et le PP explicitent aux parents les missions du PPRE et des différents partenaires pouvant agir dans cette action. L'engagement et la confiance des parents à l'égard de nos dispositifs est important car leurs regards qu'ils soient positifs ou négatifs aura un impact fort sur la motivation de leur enfant.</p>
<p>Modalités de mise en œuvre de l'action</p>	<p>Pour cette élève, nous avons prévu un programme d'une durée de trois semaines renouvelables.</p>
<p>Description de l'action</p>	<p>Le PPRE est un processus qui doit se faire en 4 temps (repérage, définition du programme, réalisation du programme et évaluation). Il sollicite l'intervention et la participation de l'ensemble de la communauté éducative, notamment la nôtre.</p> <p>Dans un premier temps, le repérage des élèves en difficulté se fait par des indicateurs relevés en classe par les professeurs (résultats, motivation, comportement...), hors temps de classe par les AED (la socialisation de l'élève) et lors d'entretiens avec l'élève et les responsables légaux pour comprendre si les difficultés sont liées à d'autres facteurs. Identifier les causes des difficultés est indispensable dans le choix du programme qui sera proposé à l'élève.</p>

	<p>Dans un deuxième temps, la définition des programmes doit se faire avec l'aide de tous. Pour garantir au mieux la réussite d'un PPRE, l'élève doit y participer plutôt que d'en être l'objet. Il doit en comprendre le sens et les enjeux.</p> <p>Ainsi, nous mettrons en place des entretiens avec l'élève et les responsables légaux afin d'en expliciter son sens. Dès le début les ils sont systématiquement informés, dans le cadre de rencontres avant le début du programme et à la fin. Leur adhésion est recherchée ainsi que leur participation, notamment par un accompagnement des responsables légaux à la maison. Le PPRE donne, par la suite, lieu à un document formalisé partagé par l'équipe enseignante, l'élève et sa famille.</p> <p>Dans un troisième temps, la mise en œuvre des programmes du PPRE se fait avec les enseignants, mais également avec d'autres professionnels susceptibles d'intervenir. Dans le cas de cet élève, l'équipe pédagogique doit réfléchir sur les modalités du programme qui se déroulent en classe. Il est vrai que les actions sont essentiellement conduites au sein de la classe grâce à un accompagnement pédagogique spécifique, cependant dans cette situation, notre intervention et celle de nos partenaires sont requises.</p> <p>En effet, il apparaît important de mettre en place des ateliers qui aideront l'élève à se remotiver et à reprendre confiance en sa scolarité. Nous pouvons, ainsi, agir sur deux axes : la confiance en soi et l'estime de soi, ainsi que le sentiment d'appartenance.</p> <p>La confiance en soi et l'estime de soi jouent un rôle important dans la motivation et la persévérance scolaire de l'élève. Il est question d'un travail quotidien avec l'élève afin de l'accompagner dans sa scolarité, en portant un regard positif et en le valorisant. Ici, un atelier sur l'estime de soi et la confiance en soi peut être mis en place et l'élève devra y participer. Nous sollicitons l'aide de</p> <p>Axer l'élève sur des activités de création et proposer des actions qui favorisent les compétences sociales peut être pertinent dans le cas de cet élève. L'objectif est de développer le sentiment d'appartenance de l'élève afin qu'il se sente membre d'une communauté et de l'aider à s'épanouir dans le rapport à l'autre (pairs, adultes). Nous sollicitons l'intervention de</p> <p>Pour éviter le décrochage scolaire et en complément du PPRE, le GPDS peut intervenir et mettre en place du tutorat avec un adulte (AED) ou avec d'autres élèves (tutorat entre pairs).</p>
Dispositifs utilisés	<p>Dans un premier temps, nous mettons en place un PPRE avec, comme complément, l'intervention du GPDS.</p> <p>Si cela ne suffit pas à améliorer les difficultés que rencontre l'élève, nous proposons de nous tourner vers le PRE.</p>

<p>Partenariat éventuel</p>	<p>Autres membres de l'équipe pédagogique ou éducative : Les enseignants qui ont constaté des difficultés dans leur discipline peuvent également intervenir. Un AED volontaire peut intervenir et accompagner l'élève en tant que tuteur.</p> <p>Partenaires extérieurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le PRE (Programme de Réussite Educative) : Ils interviennent sur de nombreux champs auprès des adolescents de 2 à 16 ans : orientation, prévention, suivis des élèves en collaboration avec les établissements scolaires, ils interviennent dans le domicile familiale, etc. Le PRE est en partenariat avec de nombreux organismes qui enrichissent leurs interventions : la CAF, le CMPP. et bien d'autres.</li> <li>• MLDS (Mission de lutte contre le décrochage scolaire) : Son objectif est d'accompagner les jeunes de 15 à 19 ans, en risque ou en situation de décrochage, à travers notamment la mise en place de PAFI (parcours aménagé de formation initiale). La MLDS travaille en étroite collaboration avec les MFR de la région (Maison Familiale Rurale). La MLDS collabore également avec des petites ou grandes entreprises pour former les adolescents.</li> <li>• MFR : Foyer pour adolescents proposant différents CAP et Bac Pro.</li> <li>• ITEP (Institut thérapeutique, éducatif et pédagogique): C'est un établissement médico-social qui accueille les jeunes enfants et les adolescents qui ne sont pas, en règle générale, atteints de troubles mentaux ou souffrant d'un handicap intellectuel.</li> <li>• Kaz'Ados : accueille des adolescents dans une situation de mal-être ou de souffrance physique. Kaz'Ados est une structure qui s'appuie sur les compétences de plusieurs spécialistes (médecin, pédopsychiatre, psychologue, puéricultrice, psychométricienne, éducateurs spécialisés ou encore assistante sociale) pour construire un parcours d'aide et de soins adaptés en direction des adolescents.</li> <li>• Différentes associations proposent des activités ludiques et de soutien scolaire pour raccrocher l'élève. Ces associations ont également des partenariats avec des entreprises permettant à l'élève de s'y inscrire pour construire son parcours scolaire : Association VIGAN, ARCV, Académie des Camélias.</li> </ul>
<p>Évaluation de l'action</p> <p>Indicateurs de résultats</p>	<p>L'évaluation des effets de chaque programme doit être effectuée en référence aux compétences du socle travaillées durant la durée de mise en place du PPRE ainsi que les objectifs du programme. Elle permettra de juger de l'utilité de son interruption ou de sa poursuite. Nous participerons également à l'évaluation de l'élève en apportant les éventuels progrès constatés lors des ateliers où a participé l'élève et par l'observation de nos AED durant les temps hors classe.</p>

<p>Suivi après l'action</p>	<p>Dans le cas où l'élève atteint les objectifs fixés, le PPRE est interrompu mais l'équipe éducative et pédagogique doivent rester vigilantes. En effet, les progrès de l'élève sont à prendre en compte dans la durée in et post PPRE.</p> <p>Dans le cas où l'élève n'atteint pas ses objectifs, il est possible de renouveler le PPRE ou de l'orienter vers le PRE.</p>
---------------------------------	---